

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2023

**DELIBERATION N°CD2023-  
06/3/26  
DOSSIER N°5611**

**REGLEMENT DES AIDES A LA MOBILITE POUR UN SEJOUR  
OU STAGE D'ETUDES A L'ETRANGER**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Jean-Luc LEGER à Marinette JOUANNETAUD  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Renée NICOUX à Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : REGLEMENT DES AIDES A LA MOBILITE POUR UN SEJOUR OU  
STAGE D'ETUDES A L'ETRANGER**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
Vu la délibération n°09/3/6 du 25 mai 2009 portant modification du règlement des aides à la mobilité pour études à l'étranger,*

VU le rapport CD2023-06/3/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

**DÉCIDE,**

- d'approuver le règlement des aides à la mobilité pour un séjour ou stage d'études à l'étranger, joint à la présente délibération ;

- de mettre en place ce nouveau règlement dès le rendu exécutoire de la présente délibération ;

- de déléguer la mise en œuvre de ce dispositif à la Commission permanente du Conseil départemental.

Les sommes nécessaires seront prélevées au chapitre 65 – Article 65131 – fonction 428 du budget départemental.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**